

# Commune de VENDEGIES-AU-BOIS

## 59607

### Carte Environnementale



Pour information

## PLAN

Porter à Connaissance  
pour la  
procédure  
de  
planification Urbanisme

Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

Date de mise à jour : 18/04/2014  
Sources : Gestionnaires Srvitudes  
(c) Cadastre / Pa - Dgip  
Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr

### LEGENDE

- Contour de commune
- Infrastructure**
  - Route Départementale
  - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdipr)  
Source : C.GI 59
- Patrimoine Naturel**
  - ZNIEFF de Type 1 Source : Dreal
  - ZNIEFF de Type 2 Source : Dreal
  - Inventaire des Zones à Dominantes Humides (Voir Annexe)  
Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artois Picardie
  - Inventaire Espace Boisé 2005 Source : Ddtm59 - Sigale Conseil Régional

### Annexes

- Zones à dominantes humides du SDAGE**  
Les documents d'urbanisme (SLOI, PLU et cartes communales) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau préservent les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominante humide annexée au SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans les SAGE.  
La représentation des Zones à Dominantes Humides du SDAGE (1:50 000) est donc fournie à titre indicatif, et alerte la collectivité afin de se rapprocher du SAGE pour obtenir les délimitations des zones humides retenues (1), ainsi que les prescriptions de préservations.  
(1) Les documents de SAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.
- Znieff**  
Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique. Les objectifs sont la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux remarquables. Il y a 2 types de Znieff et cet inventaire de première génération est en cours de modernisation.  
- type I : secteurs de superficie en général limités, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.  
- type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

